

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00467

Numéro SIREN : 799 774 039

Nom ou dénomination : A.E.I ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2017 sous le numéro de dépôt 55897

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2017



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016

Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-4 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-11 quinquies C), cocher la case ☐

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-2 quinquies C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) :

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : AEI ELEC
1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE
92140 CLAMART France

SIRET 79977403900017

Adresse du principal établissement : 1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE
92140 CLAMART

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
22 DEC. 2017
DEPOT N° 55897

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux d'installation électrique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable à 33 1/3 % : 6 118 Déficit ☐

2 Plus-values : PV à long terme imposables à 15% : Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% : PV à long terme imposables à 19% : Autres PV imposables à 19% : PV à long terme imposables à 0% : PV exonérées (art. 238 quinquies) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches : Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : Jeunes entreprises innovantes : Zone franche urbaine : Pôle de compétitivité : Entreprise nouvelle, art. 44 septies : Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies : Autres dispositifs : Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies : Société d'investissement immobilier cotée : Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W : dans le secteur du logement social, art. 244 quater X :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % :

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tel : Tel :

Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné : Identité du déclarant :

CGA ☐ Viséur conventionné ☐ N° d'agrément CGA : Date : 29/04/2017 Lieu : Clamart

Qualité : Président

Nom du signataire : M. DIMITRIJEVIC Mirko

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

LE EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e							
						f							
						g							
						h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j							
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)							
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruct		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées :							
						Année au cours de laquelle le versement a été effectué		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
								Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
												5	
M DIMITREJEVIC PRESIDENT		3000		2016		18 788							
39 BIS RUE DU VIEUX CHEMIN MONTHLERY 91620													
H DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice								
					MVLT restant à reporter								

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise AET ELEC

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE 92140 CLAMART

SIREN

7 9 9 7 7 4 0 3 9

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le	
				3 1 1 2 0 1 6	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	16 254	3 132
	Immobilisations financières * (1)	040	042	159	159
	Total I (5)	044	048	16 414	3 132
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	16 416	16 416
	Autres* (3)	072	074	6 437	6 437
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15	15
	Disponibilités	084	086	5 504	5 504
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	098	28 373	28 373
Total général (I + II)		110	112	44 786	3 132
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		3 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		300
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131			
	Report à nouveau		134		11 898
	Résultat de l'exercice		136		5 200
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		20 398
	Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		9 914
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 590
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	679		9 753
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		21 257	
Total général (I + II + III)		180		41 654	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AEI ELEC

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 1 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*			209		210	
Production vendue	{ Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	{ Services*		217		218	86 206
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232 86 206

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)*					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	22 024
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 3 283 - mobilier : - immobilier :)					242 19 267
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					244 565
Rémunérations du personnel*					250	24 966
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 665
Dotations aux amortissements*					254	1 139
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)						264 79 626

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	6 580
Produits exceptionnels (IV)					296	241
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	2
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			222
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	918

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

B — RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	5 200	314	
---------------------	--	-----	-------	-----	--

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles*		322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	918		
Divers* dont intérêts excédentaires des optes-ous d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Entreprises nouvelles (44. septies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. septies A)	989	
ZRO (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	
Créance due au report en arrière du déficit		346			350
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	352	6 118	354	
	Déficits antérieurs reportables : *	356			
	 dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

		370	6 118	372	
--	--	-----	-------	-----	--

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AEI ELEC

Néant ☐

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	2 000	462	13 699	464		466	15 699		
	Autres immobilisations corporelles	470	556	472		474		476	556		
	Immobilisations financières	480	159	482		484		486	159		
TOTAL		490	2 715	492	13 699	494		496	16 414		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 750	552	1 000	554		556	2 750		
	Autres immobilisations corporelles	560	243	562	139	564		566	382		
TOTAL		570	1 993	572	1 139	574		576	3 132		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AEI ELEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
---	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du
Code des Transports)**

	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	89
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 127
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AET ELEC
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2
Néant ☐ *

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	86 206
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	86 206

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	22 024
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	19 267
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	41 291

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2	137	44 915
---	-----	--------

IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	44 915
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024	du 01012016 160 au 31122016
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 9 9 7 7 4 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AEI ELEC

ADRESSE (voie) 1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE

CODE POSTAL 92140

VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DIMITRIJEVIC Prénom(s) Mirko
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 3000
 Naissance : Date 28081965 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 39 B Voie RUE DU VIEUX CHEMIN MONTLHERY
 Code Postal 91620 Commune LA VILLE DU BOIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 9 9 7 7 4 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AEI ELEC

ADRESSE (voie) 1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE

CODE POSTAL 92140

VILLE CLAMART

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

est conforme à
l'original

AEI ELEC
SASU au capital de 3 000 Euros
Siège social : 1, bis rue Pierre et Marie Curie 92140 CLAMART
RCS Nanterre 799 774 039

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2017**

L'an Deux Mil Dix Sept et le 02 juillet huit heures.

L'associé unique de la SASU AEI ELEC, au capital de 3 000 Euros divisé en 3000 actions de un (1) euros chacune, se réunit au siège social sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par Monsieur DIMITRIJEVIC Mirko, demeurant 39, bis rue du vieux Montlhéry 91620 La Ville du Bois en sa qualité de Président unique.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
3000 actions, ci

3000 actions

TOTAL	3000 actions
--------------	---------------------

L'associé unique composant le capital social, déclare que l'assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour.

DM

.../...

ORDRE DU JOUR

Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et, le cas échéant, sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice : quitus pour la gestion écoulee du Président unique Monsieur DIMITRIJEVIC Mirko.

Affectation et répartition des résultats dudit exercice.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique : le rapport de gestion sur l'exercice social clos le 31 décembre 2016, les comptes courants et l'inventaire + le texte des résolutions qui seront soumises à l'associé unique.

Il rappelle que le rapport du Président sur les opérations de l'exercice ainsi que le rapport spécial sur conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, les comptes annuels et le texte des résolutions, ont été adressés à l'associé unique plus de quinze jours francs avant la date de la présente assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

Il donne acte de cette déclaration et en certifie l'exactitude. L'associé unique reconnaît, en outre, avoir été convoqué à la présente assemblée selon les modalités et dans les délais prévus par la loi.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport sur l'exercice écoulé.

Il précise qu'aucune question écrite de l'associé unique ne lui est parvenue.

Puis, il déclare la discussion ouverte et répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Il donne à Monsieur DIMITRIJEVIC Mirko, Président, quitus entier et définitif de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DM

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 5 200 Euros, en report à nouveau. Le report à nouveau devient donc positif pour 11 898 Euros après prélèvement de 14000€ de dividendes et 300€ en réserve légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve le rapport du gérant établi conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

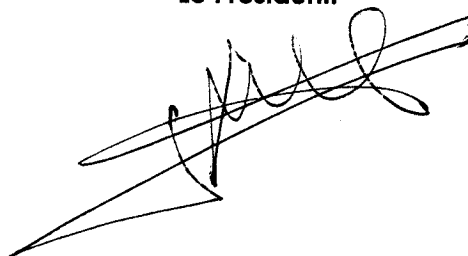
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique après lecture.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Président.'

AEI ELEC
SASU au capital de 3 000 Euros
Siège social : 1, bis rue Pierre et Marie Curie 92140 CLAMART
RCS Nanterre 799 774 039

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 02 JUILLET 2017

Monsieur,

Convocation en assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2016, résumés dans le tableau d'analyse suivant :

	Exercice 2016
Produits d'exploitations	86 206
	=====
Achats matières premières	22 024
Variation de Stock	--
Autres Charges Externes	19 267
Impôts et Taxes	565
Rémunérations du Personnel	24 966
Charges Sociales	11 665
Dotations aux Amortissements	1 139
Autres Charges	--

TOTAL DES CHARGES	79 626
	=====
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 580
	=====

Le Président.

